



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Hauts-de-France

Service Régional de l'Alimentation
Site de Lille : Cité administrative
Rue Gustave Delory
BP 11118
59112 LILLE Cedex
Site d'Amiens : 518 Rue Saint Fusien
CS 90069
80094 AMIENS Cedex3

HDF EMBALLAGES

Rue Lavoisier – ZI N°1

62113 LABOURSE

Dossier suivi par : Virginie DEHOVE
Tél. : 03 62 28 40 55 / 06 25 29 31 81
Mel : virginie.dehove@agriculture.gouv.fr

Le 2 novembre 2020

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION

Références :

- Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n°15 (NIMP15) : « Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international » instituée par la Convention Internationale de la Protection des Végétaux
- Article L 251-12 du Code rural et de la Pêche Maritime,
- Arrêté du 24 août 2010 relatif à la marque française apposée sur les emballages en bois attestant de la réalisation d'un traitement approuvé par la NIMP n°15 révisée,
- Programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation défini par la note de service : DGAL/SDQP/N2010-8304 du 8 novembre 2010

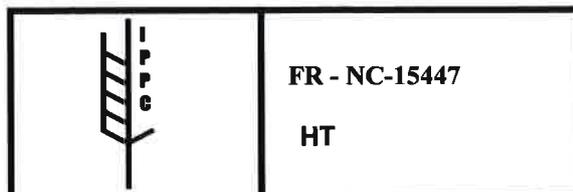
L'établissement : HDF EMBALLAGES
Rue Lavoisier – ZI N°1
62113 LABOURSE

est agréée sous le numéro d'enregistrement : **NC 15447**

Ce numéro est permanent, sauf changement important. Il doit être inscrit après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), le marquage-type de l'entreprise est le suivant :

Traitement à la CHALEUR (HT)



Cette attestation est valable **jusqu'au 31 DECEMBRE 2021** sauf inspection complémentaire d'ici là.

L'inspecteur phytosanitaire,

Virginie DEHOVE

